

Mention d'information

Bénéficiaires de l'ALD sans médecin traitant

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **bénéficiaires de l'ALD sans médecin traitant** » dont la finalité est l'accompagnement des assurés en ALD dans la recherche d'un médecin traitant.

La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Pour les personnes éligibles à l'accompagnement dans la recherche d'un médecin traitant
 - Les données d'identification et les coordonnées de contact
 - Les données relatives à la prise en charge à savoir l'absence de déclaration d'un médecin traitant, la déclaration d'une affection longue durée (ALD) et le remboursement d'une visite d'un médecin généraliste
- Pour les médecins de santé participant au dispositif
 - Les données d'identification des médecins concernés ainsi que ses coordonnées de contact
 - La modalité d'exercice du médecin (cabinet libéral, établissement de santé, etc)
 - Numéros d'identification de l'établissement ou de la structure de rattachement

Les personnes ou organismes suivants peuvent accéder à vos informations :

- Les agents spécialement habilités de votre caisse de Mutualité Sociale Agricole, soumis au secret professionnel et dans le cadre des missions qui leur sont confiées
- La Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole
- La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)

La mutualité sociale agricole est amenée à collecter vos données personnelles indirectement. Les données sont conservées pendant 18 mois, à compter de la date de l'envoi des informations à la CNAM.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition à leur transmission. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.](#)